



Conseil d'Administration de l'Institut Polytechnique de Paris

19 mars 2020

Pièce n°11

Prise de participation dans la SATT Paris-Saclay

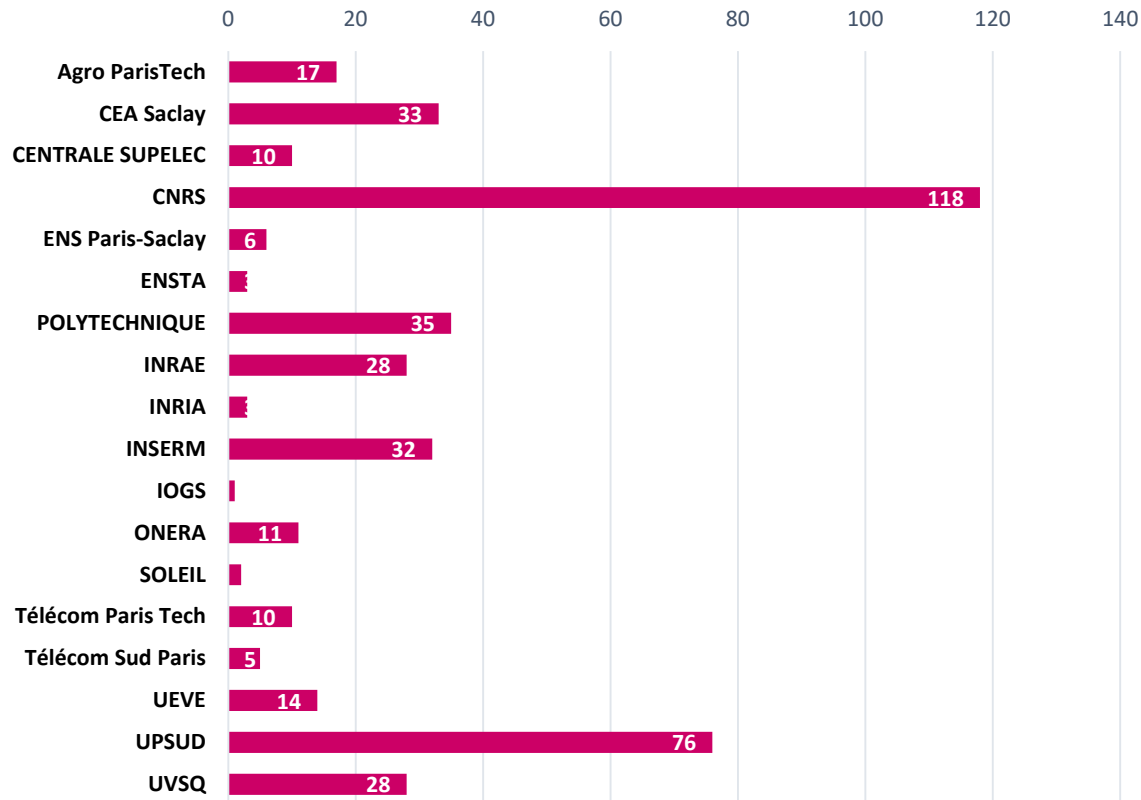


Prise de participation dans la SATT Paris-Saclay

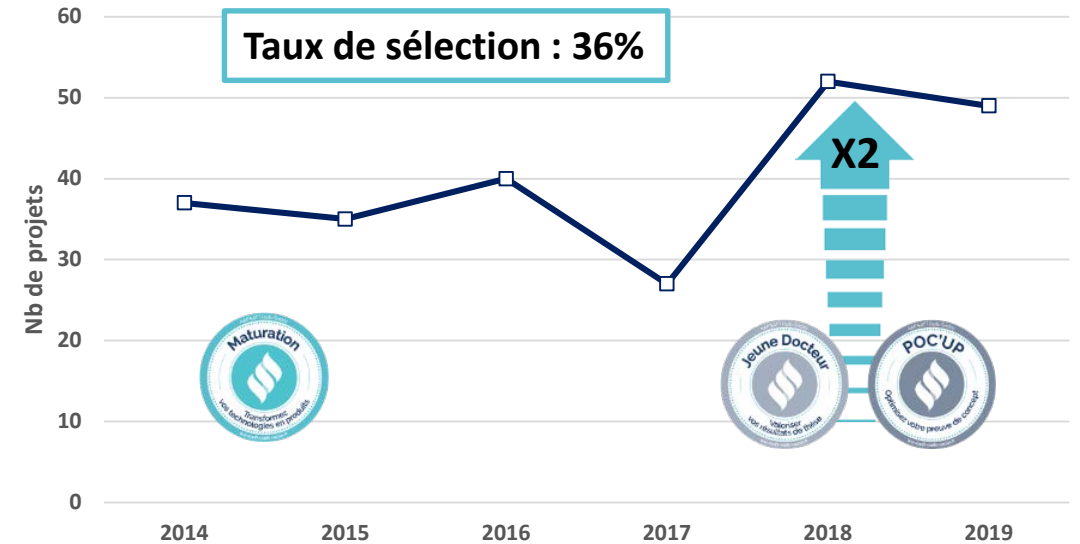
- La SATT Paris-Saclay qui finance des projets en phase de maturation et des prestations de service est un instrument essentiel du paysage de la valorisation de la recherche sur le campus de Paris Saclay et un maillon indispensable de la chaîne de création des start-ups DeepTech
- Par ailleurs, elle promeut les savoir-faire des laboratoires auprès des industriels notamment des PME
- La SATT Paris-Saclay est l'une des SATT les plus actives en France (cf. diapositives suivantes)
- Les écoles-membres d'IP Paris bénéficient à des degrés divers de son action (cf. diapositives suivantes et bilan d'activité de la SATT avec les membres d'IP Paris)
- La prise de participation dans la SATT Paris-Saclay s'inscrit stratégiquement dans le prolongement du financement par IP Paris de projets en phase de prématuration :
 - Un projet prématuré à 2 fois plus de chance d'être sélectionné par la SATT
 - 700 KE ont été inscrits dans le budget initial 2020 approuvé par le CA d'IP Paris le 17 décembre 2019 et engagés dès début 2020 dans des projets sélectionnés dans le cadre d'un appels à projets

CHIFFRES CLÉS MATURATION IP DE PARIS & UP SACLAY

Participation établissements aux 241 projets déposés



SATT Paris-Saclay : flux des projets soumis



2014-2019 :

- 237 projets soumis / 86 projets sélectionnés
- 75 projets actifs : 32 M€
 - 65% création de start-up
 - 35% transfert à des industriels

PRESTATIONS DE SERVICES

- 414 k€** De prestations de services aux membres de l'IP de Paris
- 24** Prestations de services réalisées
- 85%** De taux de satisfaction

RELATION ENTREPRISES / LABORATOIRES

- 500** Entreprises qualifiées
- 80%** PME/ETI & 80% d'IDF
- 150** Besoins d'innovations traités

TECH MEETINGS
by Université Paris-Saclay #TechSaclay

MATURATION > APPORT VOLONTAIRE

- 53** Soumission de projets aux AAP SATT
- 15** Projets financés
- 5 M€** D'investissement sur les 15 projets
- 3** Types d'Appel A Projets (AAP)



START-UP FINANCEES : 100% DEEP TECH



Prise de participation dans la SATT Paris-Saclay

- L'évolution du capital de la SATT Paris-Saclay est rendue nécessaire par la disparition programmée de la FCS Campus Paris-Saclay qui détenait 67% de son capital (cf. note évolution de l'actionnariat)
- 3 établissements ont manifesté leur intérêt pour prendre une participation aux côtés de BPI France (CDC jusqu'en 2019) en substitution de la FCS Campus Paris-Saclay : le CNRS, l'Université Paris-Saclay, et l'Institut Polytechnique de Paris
- De nouveaux statuts ont été adoptés par l'AG de la SATT Paris-Saclay qui s'est tenue le 3 décembre 2019 (cf. note nouveaux statuts de la SATT Paris-Saclay)
- Suite à la cession des parts de la FCS Campus Paris-Saclay vers les trois établissements, la répartition du capital de la SATT Paris-Saclay, établie sur la base de critères d'activité de celles-ci, serait la suivante :
 - ✓ CNRS : 19%
 - ✓ Université Paris Saclay : 33%
 - ✓ Institut Polytechnique de Paris : 15%
 - ✓ BPIFrance : 33%

Prise de participation dans la SATT Paris-Saclay

- Lors de la clôture des comptes de la FCS Campus Paris-Saclay en 2017, la valeur des actifs, correspondants à la SATT, inscrite dans les comptes de la FCS a été dépréciée à 100%. La cession de part de la FCS Campus Paris-Saclay vers le CNRS, l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris sera réalisée à l'euro symbolique
- Le modèle économique de la SATT ne lui permet pas d'assurer l'autofinancement de ses frais de fonctionnement et d'investissement avant 2022 et les pertes générées sur chaque exercice conduisent à une baisse des fonds propres et une situation nette négative après quelques exercices (cf. BP 2020 - 2022)
- Mécanisme de recapitalisation
 - Le mécanisme de financement des SATT tient compte de ce modèle économique très particulier, et l'Etat autorise qu'une partie des financements apportés aux SATT soit utilisé pour la reconstitution de leurs fonds propres.
 - Ainsi, pour apurer les pertes générées lors de la première tranche triennale, l'Etat a autorisé en 2018 qu'une partie des fonds apportés lors du versement de la deuxième tranche soient employés en priorité à la reconstitution des fonds propres de la SATT Paris Saclay (cf. note du Premier Ministre).
- Ce mécanisme pourra être activé en fonction de l'évolution des fonds propres de la société tant que la dotation initiale de la SATT (66 ME accordés dans le cadre du PIA I) ne sera pas consommée. Une nouvelle recapitalisation est d'ores et déjà prévue en 2021 en utilisant la 3^{ème} tranche de la dotation initiale (18 ME de fonds encore disponibles)

Prise de participation dans la SATT Paris-Saclay

- Après de 2022, la SATT Paris-Saclay devrait bénéficier d'une nouvelle dotation au titre de l'action Booster SATT du PIA 3
- Si l'Etat venait à ne pas prendre de nouvel engagement de financement, il conviendra de mettre la SATT en extinction suffisamment longtemps à l'avance. A cet horizon, la SATT Paris-Saclay pourra commencer à valoriser certaines prises de participation, dont certaines prometteuses, et générer des produits venant en complément des royalties et des prestations de service réalisées
- En tout état de cause, dans le cas d'une SAS, le risque d'un actionnaire est limité à son apport à la société

Délibération pour la prise de participation dans la SATT Paris-Saclay

Proposition de délibération (modifiée en séance):

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris approuve la prise de participation au capital de la SATT Paris Saclay à hauteur de 15% du capital correspondant à 150 actions pour la valeur de 1 euro. Le CA donne tout pouvoir au Président d'IP Paris pour réaliser toutes les formalités.